



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

AVIS PUBLIC

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT 383-19 CONCERNANT LE PLAN DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PUBLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 383-19, 384-19, 385-19 et 388-19

Résumé du plan directeur de l'aménagement du territoire

Le conseil municipal a adopté le **3 février 2020** le règlement numéro **383-19** sur le plan directeur de l'aménagement du territoire, remplaçant le plan d'urbanisme numéro 265-04. Le plan directeur de l'aménagement du territoire (PDAT) contient les intentions à la base d'un milieu de vie de qualité, d'équipements et des services communautaires adéquats, de la consolidation et du développement économique et de la protection et mise en valeur du milieu naturel. C'est d'abord un outil de gestion, mais aussi une promesse que fait le Conseil envers les citoyens de la municipalité.

La municipalité de Sainte-Paule a fait le choix de nommer son document de planification « Plan directeur de l'aménagement du territoire » plutôt que « Plan d'urbanisme » afin de mieux l'héritage des Pauléennes et Pauléens qui, depuis les balbutiements de Val-Joubert jusqu'à la prise en charge locale de la forêt en passant par les Opérations Dignité, ont joué d'audace et de débrouillardise afin de faire reconnaître les modes de vie forestiers et ruraux. Il reflète d'autant plus la réalité des Pauléennes et Pauléens contemporains qui ont fait le choix de s'établir dans un environnement champêtre, empreint de quiétude, au rythme des lacs et de la forêt.

Dans le PDAT, le Conseil propose les orientations suivantes :

- Faire de Sainte-Paule une communauté vivante et durable sur les plans économique, social et environnemental, en tirant parti de la présence abondante des ressources forestières et des savoir-faire locaux;
- Favoriser la consolidation du noyau villageois afin de le rendre attractif et maintenir une occupation dynamique du territoire;
- Établir des conditions propices à l'implantation d'activités industrielles sur le territoire dans une perspective de prise en charge intégrée de la gestion et de la transformation des ressources;
- Faire de l'agriculture et de la foresterie des activités complémentaires pour la vitalité du territoire;
- Mettre en valeur les paysages des Collines-du-Portage
- Favoriser le développement des activités touristiques, récréatives et culturelles sur le territoire.
- Établir des conditions favorables visant à assurer la pérennité des ressources et la protection des milieux sensibles sur l'ensemble du territoire;
- Assurer la sécurité et le bien-être du public à l'égard des contraintes anthropiques;
- Intégrer la lutte aux changements climatiques dans les décisions d'aménagement.

Ces orientations donnent lieu à des objectifs spécifiques, de même que les moyens de mise en œuvre. Une répartition des activités sur le territoire est prévue selon un système d'affectations et de compatibilité des usages. Le PDAT comprend également un chapitre sur l'organisation et la planification des transports sur le territoire.

Publication des règlements 383-19 à 388-19

En plus du règlement 383-19, le conseil municipal a également adopté lors de la séance susdite les règlements suivants :

- Règlement de **zonage** 384-19 remplaçant le règlement 94-88;
- Règlement de **lotissement** 385-19 remplaçant le règlement 95-88;
- Règlement sur les **plans d'implantation et d'intégration architecturale** 387-19.

Enfin, le conseil municipal a adopté le règlement sur les **usages conditionnels** 388-19 à la séance du 6 avril 2020.

Les règlements susmentionnés n'ont pas fait l'objet d'un recours auprès de la Commission municipale du Québec quant à leur conformité. Ils sont réputés être approuvés par les personnes habiles à voter. Ils ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Matanie le **15 avril 2020**. Les règlements **383-19, 384-19, 385-19 et 388-19** prennent donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité à leur égard, soit le **16 avril 2020**. Ils sont déposés au bureau de la soussignée, situé au 102, rue Banville à Sainte-Paule (Québec), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et sur le site internet de la municipalité : <http://www.municipalite.sainte-paule.qc.ca/avis-publics.html>.

FAIT À SAINTE-PAULE, ce 17^e jour du mois de juin 2020.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière,

Mélissa Levasseur